

**RECUEIL DES
ÉCHANGES ET
SYNTHÈSE
THÉMATIQUE
15 JUIN 2024**

LES ATELIERS DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE POUR LES ASSISTANTS PARENTAUX



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

SOMMAIRE



01	Les ateliers de l'éducation non formelle	p. 04
02	L'importance de l'accueil à domicile, et retour sur la réforme de 2023	p. 06
03	Les thèmes et les sujets des ateliers	p. 12
	1 - L'inclusion	
	2 - Mise en œuvre de la réforme sur l'assistance parentale	
	a - La subvention unique	
	b - Langues et compétences linguistiques	
	c - L'aménagement de l'espace	
	3 - Autres points soulevés	
04	Pistes de réflexion et travaux en cours	p. 24

LES ATELIERS DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Les ateliers de l'éducation non formelle sont une plateforme d'échange et de co-construction lancée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). Ils s'inscrivent dans le cadre du processus de dialogue structuré avec tous les partenaires du système éducatif «Bildung am Dialog», initié par le ministre Claude Meisch.

Cette série d'événements donne la possibilité aux professionnels du secteur de l'éducation non formelle d'échanger sur leurs besoins et les défis auxquels ils font face, permettant ainsi au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'identifier les opportunités de développement de ce secteur en pleine croissance.

La deuxième édition des ateliers de l'éducation non formelle s'est tenue le 15 juin 2024 et a abordé deux thèmes majeurs :

- L'inclusion dans l'accueil à domicile
- La réforme de l'assistance parentale, entrée en vigueur depuis septembre 2023.

Ces ateliers avaient pour objectif de revenir sur la réforme, d'évaluer sa mise en œuvre, et d'identifier les obstacles rencontrés. L'inclusion fait partie des principes du cadre de référence nationale de l'éducation des enfants et des jeunes qui implique que les assistants parentaux doivent mettre en place une approche inclusive dans le cadre de l'accueil des enfants. Les discussions autour du thème de l'inclusion ont souligné l'importance d'intégrer tous les enfants, quelles que soient leurs différences, dans les programmes d'éducation non formelle.

Cette journée a permis de réunir des assistants parentaux, acteurs du secteur de l'éducation non formelle, qui



ont partagé leurs expériences, échangé des bonnes pratiques et discuté des moyens d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation non formelle.

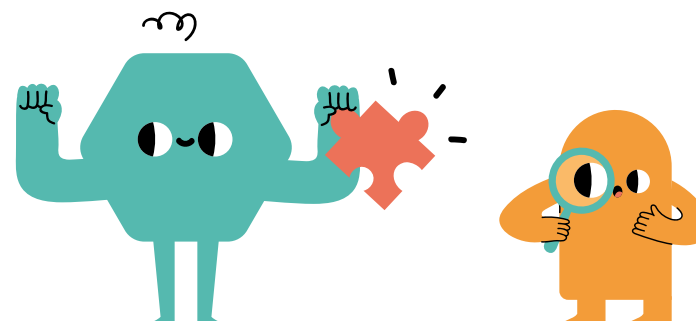
Le recueil de ces échanges recense les craintes exprimées, les principaux obstacles et défis rencontrés et des propositions d'amélioration.

Ces discussions offrent des perspectives précieuses pour renforcer l'inclusion et améliorer l'application de la réforme, en vue d'assurer un environnement éducatif de haute qualité pour tous les enfants.

LES ATELIERS DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Méthodologie de travail

- La Direction générale du secteur de l'enfance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé, dans une démarche participative, les ateliers de l'éducation non formelle auprès des professionnels du secteur de l'éducation non formelle. La première rencontre s'est déroulée en automne 2022. Depuis, 3 ateliers réunissant plus de 300 participants ont été organisés.
- L'objectif de ces échanges dont l'animation est assurée par des modérateurs est d'identifier les défis et d'évaluer la mise en œuvre des différents dispositifs et réformes.
- Les ateliers se sont déroulés sous le principe du « world café », ce qui signifie que chaque participant prend part à tous les ateliers.
- Le « world café » est un processus créatif basé sur la conversation. Cette pratique collaborative permet aux participants d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs idées en parcourant tous les ateliers et en participant aux échanges pendant un délai imparti.
- Cette méthodologie permet de recueillir des informations et les expériences des professionnels en les impliquant activement dans un processus de réflexion.
- Les modérateurs ont recensé et retranscrit les témoignages recueillis. Ces derniers ont par la suite été analysés par la Direction générale du secteur de l'Enfance du MENJE.
- Les remarques, idées et propositions d'amélioration ont été contextualisées et regroupées par thème. Chaque thème est abordé sous deux angles : « les constats » et « les points d'amélioration ».



01

POURUIVRE LES ÉCHANGES DÉBUTÉS EN 2023 ET FAVORISER DES MOMENTS D'ÉCHANGE CONSTRUCTIFS

02

IDENTIFIER LES BESOINS DES PROFESSIONNELS, AFIN D'AMÉLIORER LE DISPOSITIF QUALITÉ DE L'ACCUEIL EN FAMILLE

03

IDENTIFIER ET ANALYSER LES OBSTACLES SOUS DIFFÉRENTS ANGLES

04

APPORTER DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE CONCERTÉS EN VUE D'ÉLABORER DES SOLUTIONS DURABLES AUX PROBLÈMES SOULEVÉS

L'IMPORTANCE DE L'ACCUEIL À DOMICILE, ET RETOUR SUR LA RÉFORME DE 2023

Pour bien grandir, les enfants ont besoin d'un environnement pédagogique, favorisant le jeu et les apprentissages et soutenant leurs processus éducatifs. Les environnements éducatifs non formels sont non seulement cruciaux pour le développement des compétences cognitives et sociales des enfants, mais ont également une influence considérable sur leur bien-être subjectif.

En tant qu'acteurs de l'éducation non formelle, les assistants parentaux mettent en place des environnements éducatifs qui ont un impact significatif sur le développement des enfants, à travers un cadre chaleureux et personnalisé, qui s'adapte au rythme des enfants. Cette forme d'accueil permet de créer des liens étroits entre les accueillants et les enfants, qui sont accueillis en petit groupe dans un cadre familial. L'accueil chez un assistant parental s'appuie sur des

relations de confiance et de proximité, qui contribuent à créer un environnement sécurisant et stable, essentiel pour le développement émotionnel et social des enfants.

L'assistance parentale : une priorité gouvernementale

Dans le contexte de la volonté du gouvernement de maintenir la mixité de l'offre éducative (services d'éducation et d'accueil, mini-crèches, assistants parentaux), la promotion de l'assistance parentale est essentielle, de part ses nombreux atouts et figure parmi les priorités du gouvernement. Elle s'inscrit dans une volonté de diversifier l'offre éducative et de reconnaître l'impact positif que l'assistance parentale peut avoir sur l'éducation et le développement des enfants.

L'augmentation du budget de l'État consacré à l'assistance parentale témoigne de la volonté du

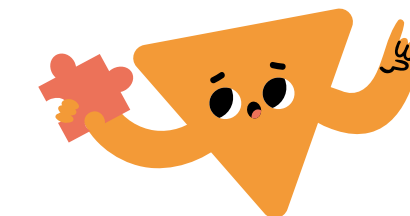
gouvernement de soutenir ce type d'accueil.

L'activité d'assistance parentale : les évolutions et les mesures récentes

Ces dernières années, l'activité de l'assistance parentale a beaucoup évolué pour devenir un accueil à domicile à vocation pédagogique qui, en tant que pilier de l'offre éducative, favorise le développement des enfants. A noter toutefois le recul du nombre d'assistants parentaux en activité depuis 2016. Afin d'y remédier, la récente réforme sur l'activité d'assistance parentale a apporté des réponses concrètes pour renforcer le soutien financier étatique.

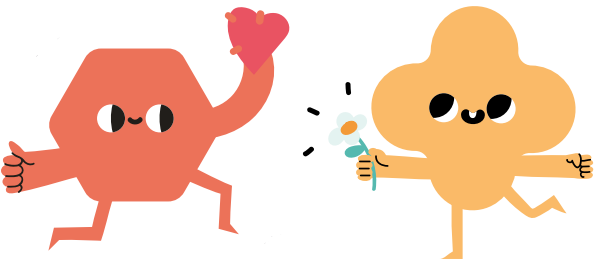
Mesures clés de la réforme de l'assistance parentale

Les ateliers de l'éducation non formelle ont permis de revenir sur les mesures clés de la réforme entrée en vigueur à l'automne 2023.



Parmi ces mesures, on note l'augmentation du tarif horaire, destinée à mieux rémunérer les assistants parentaux et à reconnaître la valeur de leur travail. L'aide maximale de l'État au titre du chèque-service accueil (CSA) a été portée à 5,40€/h et le tarif de nuit a été aboli. L'assistant parental peut cependant fixer son tarif horaire, sachant que tout dépassement par rapport à ce montant est à la charge des parents.

Une subvention unique d'un montant maximum de 3 000€ TTC a également été mise en place pour soutenir les assistants parentaux et les aider à répondre aux exigences croissantes de leur métier. Elle vise à soutenir l'assistant parental dans l'acquisition du mobilier et du matériel requis pour exercer l'activité d'assistance parentale.



Les prestations obligatoires qui doivent être conformes aux champs d'action du cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes ont été reformulées garantissant ainsi une cohérence et une qualité éducative conformes aux normes nationales.

La réforme prévoit aussi une adaptation des conditions linguistiques, ayant pour objectif de créer un environnement propice à l'éveil des langues chez les enfants et de faciliter le développement multilingue des enfants dès le plus jeune âge. Une période transitoire de trois ans est accordée aux assistants parentaux ayant obtenu un agrément avant l'entrée en vigueur de la présente modification, afin qu'ils puissent se conformer aux nouvelles exigences.

Le paysage de l'éducation non formelle en chiffres

Le paysage de l'éducation non formelle est composé de différents types de structures. D'une part l'offre est couverte par des structures relevant d'un milieu institutionnel (services d'éducation et d'accueil (SEA) et mini-crèches (MC)), d'autre part elle est assurée par des professionnels qui exercent la fonction d'assistant parental à leur domicile.

En 2023, **64 424** places étaient disponibles dans les structures de l'éducation non formelle, réparties dans :

- **503** Services d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants (Crèches et mini-crèches)
- **347** Services d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés (Maison Relais / Foyer)
- **377** Assistants parentaux (AP)

Selon les données de **décembre 2024**, **1 926 enfants** étaient accueillis par un assistant parental.

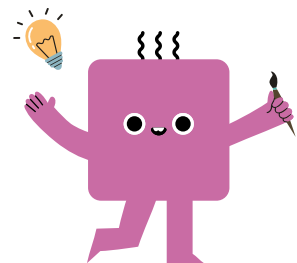
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AGRÉMENTS, DES PLACES D'ACCUEIL ET DE L'INVESTISSEMENT ÉTATIQUE POUR LES ASSISTANTS PARENTAUX

	2009	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agréments (AP)	368	633	582	532	486	448	395	377	348
Places d'accueil (AP)	1 606	3 000	2 797	2 551	2 340	2 164	1 924	1 839	1 703
Investissement étatique accueil et éducation des enfants (Mio EUR)	87	372	425	462	534	577	629	726	755
Nombre d'enfants bénéficiaires du CSA		48 091	50 996	53 424	51 594	54 782	58 894	61 562	63 297

Source : MENJE, rapport d'activités 2023

LES THÈMES ET LES SUJETS DES ATELIERS

Les différents ateliers de discussion ont permis d'identifier les points forts et les points à améliorer. Pour y parvenir, **les thèmes abordés dans les ateliers du 15 juin étaient les suivants :**



01

L'INCLUSION

02

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME SUR L'ASSISTANCE PARENTALE

- a. La subvention unique
- b. Langues et compétences linguistiques
- c. L'aménagement de l'espace

03

AUTRES POINTS SOULEVÉS

01 L'INCLUSION

L'atelier de l'éducation non formelle portant sur l'inclusion a permis d'identifier les difficultés que rencontrent les assistants parentaux pour mettre en œuvre ce principe dans leur travail avec les enfants et les pistes d'amélioration qui permettraient de soutenir les assistants parentaux dans une telle démarche. Dans le cadre des échanges, les assistants parentaux ont relevé certains obstacles, mais aussi des solutions possibles pour le développement d'une approche inclusive, gage d'un accueil de qualité, tel que préconisé dans le Cadre de référence national de l'éducation des enfants et des jeunes.

La notion d'inclusion repose sur un principe qui met en avant la reconnaissance de la diversité comme une richesse au sein du groupe. Une approche inclusive valorise la différence et l'individualité de chaque enfant et le soutient pour développer

des compétences en fonction de ses expériences et connaissances. Le travail des assistants parentaux consiste à proposer des offres pédagogiques adaptées à chaque enfant, afin de lui offrir des opportunités équitables de jeu et d'apprentissage. L'approche inclusive nécessite de concevoir un apprentissage centré sur l'apprenant et requiert que les professionnels s'adaptent aux besoins de l'enfant. Afin d'élaborer des offres éducatives adaptées, le professionnel doit être à l'écoute de l'enfant et de ses besoins afin de cerner ses compétences et son niveau de compréhension. L'éducation centrée sur l'apprenant part du principe que chaque enfant est différent, qu'il apprend à son propre rythme et qu'il est doté de compétences et de capacités différentes. La mise en place d'un environnement adapté aux besoins des enfants leur permet de participer activement aux activités proposées.

LES CONSTATS

- Une approche inclusive est favorable à tous dans la mesure où les enfants développent des valeurs telles que l'empathie, la tolérance, la patience. Ils apprennent à accepter la différence et à l'intégrer dans leur système de valeurs.
- La prise en compte des besoins individuels impacte l'ensemble du groupe, mettant ainsi l'assistant parental face aux limites d'une approche inclusive.
- Un accueil inclusif demande une certaine souplesse dans les horaires et requiert de très bonnes capacités organisationnelles au quotidien pour la structuration de la journée, et la mise en place de routines.
- Un accueil inclusif requiert de bonnes facultés de communication avec tous les acteurs concernés (enfants, parents, école, ministère, autres intermédiaires comme p.ex. un assistant social).
- Une approche inclusive requiert l'acquisition de matériel spécifique et l'aménagement d'un espace adéquat.
- L'assistant parental se retrouve seul dans son travail quotidien et doit faire face aux imprévus qui peuvent surgir pendant l'accueil.
- La prise en compte des besoins individuels impacte l'ensemble du groupe et peut limiter une approche inclusive.
- La prise en charge d'un enfant à besoins spécifiques peut réduire la capacité d'accueil de l'AP dans la mesure où ce dernier peut être obligé de refuser des demandes afin de pouvoir assurer un encadrement de qualité à l'enfant à besoins spécifiques.
- Le centre de ressources Incluso est méconnu des assistants parentaux.
- Ayant une connaissance limitée du secteur social, les AP n'ont pas toujours recours au réseau de soutien social existant.
- Il est important de respecter le rythme de chaque enfant et d'être à son écoute.

01

L'inclusion

- Les assistants parentaux ont relevé des limites à la flexibilité au niveau des horaires et ont également souligné l'importance des échanges avec les parents.
- Proposer une restauration équilibrée et adaptée aux besoins de l'enfant et de sa culture (notamment dans le cas d'intolérance ou d'allergie au gluten, aux noix ou aux œufs) peut constituer un défi.
- Les assistants parentaux estiment que le temps destiné à la préparation des activités, à l'observation et à la documentation est parfois insuffisant.

Face aux défis qui ont été identifiés, les assistants parentaux sont unanimes pour affirmer que l'attitude pédagogique est primordiale pour vivre l'inclusion au quotidien avec les enfants et soulignent que les enfants sont ouverts à la diversité. L'éducation reçue par les parents est également un facteur important dans la mesure où les enfants sont influencés par la vision de la différence véhiculée dans leur cellule familiale.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des AP à l'aide de formations ciblées.

Développer l'offre de formation continue dans des domaines spécifiques (p.ex. autisme, etc.) et au niveau du développement personnel (coaching).

Formations continues plus diversifiées, moins théoriques, davantage axées sur la pratique et la réalité du terrain et proposées en présentiel dans différentes villes, en semaine et pendant la journée.

Création de plateformes d'échange et d'entraide entre assistants parentaux et d'autres organismes, y compris le ministère.

Pouvoir participer à des conférences autour de sujets spécifiques (offre de conférence à développer).

Formation sur le secteur des services sociaux (cartographie des services sociaux au Luxembourg, présentation des différents acteurs et de leurs missions).

Organiser des visites de structures ou de centres de compétences.

Promouvoir l'accès à une bibliothèque et du matériel adapté aux enfants pour expliquer la diversité et l'inclusion.

Bénéficier d'un soutien à domicile (un professionnel qui viendrait s'occuper de l'enfant pendant un créneau horaire).

Promouvoir la collaboration avec les parents.

Promouvoir la visibilité du centre de ressources *Incluso*.

Promouvoir une bonne communication avec l'école et les autres intervenants spécialisés qui sont en contact avec l'enfant.

02

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME SUR L'ASSISTANCE PARENTALE

Un deuxième atelier était consacré à la réforme de l'assistance parentale, mise en œuvre depuis septembre 2023.

Le ministère poursuit son engagement dans la promotion de la diversité des modes d'accueil et de l'accueil en famille. A cet effet, la réforme de l'assistance parentale vise à soutenir, valoriser et renforcer le rôle des

assistants parentaux, mais aussi de mettre en avant leur contribution à l'éducation et au bien-être des enfants.

Dans ce contexte, trois thèmes ont été traités :

- La subvention unique
- Les compétences linguistiques
- L'aménagement de l'espace



a.

La subvention unique

L'État peut octroyer une subvention unique et non récurrente d'un montant maximum de 3000 euros en faveur de l'assistant parental, prestataire du chèque-service accueil, pour participer à l'acquisition de matériel et d'équipement nécessaire à son activité. La subvention est sujette à restitution si l'assistant parental cesse son activité endéans un délai de 3 ans à compter de la date de la décision d'octroi de la subvention.

Les échanges ont permis d'identifier une série de défis liés aux modalités d'obtention et de restitution de la prime unique, ainsi que des pistes d'amélioration.

LES CONSTATS

- L'obligation de rembourser la subvention unique en cas de cessation d'activité dans les trois ans suivant son octroi soulève des préoccupations et constitue un frein important, poussant certains à renoncer à en faire la demande. La peur d'avoir à rembourser la subvention en cas d'arrêt involontaire de l'activité est une source d'inquiétude.
- Le délai d'une année accordé pour effectuer les achats est jugé trop court.
- Les dépenses éligibles ne couvrent pas les coûts de construction ou de réaménagement structurel d'un espace, comme la création d'un nouvel espace de jeu ou de rangement.
- Les assistants parentaux regrettent que la subvention ne soit pas accordée pour les dépenses effectuées avant l'entrée en vigueur de la loi, alors que les professionnels ont déjà investi des fonds considérables dans leur activité.
- L'exigence de devoir avancer le montant de la subvention unique représente un obstacle majeur.
- Le délai de remboursement des frais d'acquisition est considéré comme étant trop long.



La subvention unique

- Les achats de seconde main soulèvent des questions sur la qualité des produits.
- La surcharge administrative liée à la demande de remboursement des frais avancés constitue un réel défi.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Allouer un montant fixe pour des dépenses annuelles, par exemple 500 euros par an, pour remplacer le budget de 3000 euros à dépenser sur une année	Allonger le délai pour effectuer les achats.
Répartir la subvention sur plusieurs années et permettre qu'elle soit utilisée librement.	Étendre les catégories de dépenses pour inclure les frais liés aux sorties et aux activités (sportives, culturelles, ludiques, etc.).
Supprimer l'obligation de remboursement.	Distribuer la subvention sous forme de bons d'achat valables pendant un an, avec obligation de restitution en cas de non-utilisation.
Organiser des visites de structures ou de centres de compétences.	Promouvoir l'accès à une bibliothèque et du matériel adapté aux enfants pour expliquer la diversité et l'inclusion.
Avancer le montant de la subvention plutôt que le verser une fois les achats effectués.	Remplacer la subvention unique et non récurrente d'un montant maximum de 3 000 € par une subvention régulière ou étalée sur plusieurs années.



b.

Langues et compétences linguistiques

Bien s'exprimer dans une langue est non seulement un atout professionnel, mais également une nécessité pour pouvoir communiquer de manière efficace et garantir une bonne compréhension mutuelle. De surcroît, la maîtrise d'une ou de plusieurs langues est essentielle dans le domaine de l'éducation et de l'accueil des enfants.

Le renforcement des exigences linguistiques est inscrit dans la loi du 21 juillet 2023 (portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse et de la loi du 15 décembre 2017 portant réglementation sur l'activité d'assistance parentale).

A l'instar de nombreux pays européens qui ont des environnements éducatifs plurilingues, il est crucial de permettre aux enfants de développer leurs compétences linguistiques dans un cadre éducatif propice à l'apprentissage des langues. Le plurilinguisme enrichit également le développement cognitif et culturel de l'enfant. Ainsi, les conditions linguistiques instaurées par la loi du 21 juillet 2023 visent à créer un environnement où les enfants peuvent s'épanouir linguistiquement et culturellement.

De bonnes compétences linguistiques permettent aux professionnels de mieux comprendre les besoins des enfants et de communiquer efficacement avec les autorités compétentes, les parents ou autres interlocuteurs. Un bon niveau de langue permet de mieux gérer les tâches administratives, de réduire les risques de malentendus et d'erreurs qui peuvent survenir dans le quotidien de l'activité d'assistance parentale.

Les parents demandent souvent à celles et ceux qui accueillent leur enfant de parler une des langues officielles du pays. Pour se sentir à la fois en confiance et en sécurité, ils veulent que leurs enfants soient encadrés par des professionnels capables de les comprendre et de répondre à leurs besoins.

La maîtrise d'une langue locale renforce le lien et facilite la coopération et le dialogue avec les enfants et les parents.

Cependant, les changements réglementaires introduisant de nouvelles conditions linguistiques peuvent représenter un défi pour les assistants parentaux. En effet, jusqu'à présent, ces conditions n'existaient pas et leur introduction peut être considérée comme une contrainte supplémentaire par certains professionnels. Il est donc important d'accompagner ces changements par des formations linguistiques adaptées et de proposer un soutien continu qui permette à toutes les personnes concernées de s'adapter aux nouvelles exigences sans compromettre la qualité de leur travail.

En conclusion, l'importance des compétences linguistiques dans le cadre de l'activité d'assistance parentale est indéniable. Bien maîtriser une langue permet à la fois de mieux communiquer, de comprendre les besoins des enfants et des parents, et facilite le travail administratif. Renforcer ces compétences s'inscrit dans la continuité de l'amélioration du dispositif qualité, bien que sa mise en œuvre puisse représenter un défi pour certains. Il est essentiel de prévoir des mesures d'accompagnement pour soutenir les professionnels dans cette transition et garantir un environnement éducatif enrichissant et inclusif à tous les enfants.

b.

Langues et compétences linguistiques

LES CONSTATS

- Pour les participants dont la langue maternelle n'est ni le français, ni le luxembourgeois, ni l'allemand, passer un examen écrit rajoute une source de stress à leur quotidien.
- Les assistants parentaux manquent de temps pour étudier en raison de leur charge de travail.
- Fatigués après leur journée de travail, ils ne se sentent pas en capacité de se consacrer à des études.
- Les exigences de niveau pour les épreuves écrites et orales sont perçues comme trop élevées.
- De longues listes d'attente compliquent les inscriptions aux cours de langue et aux examens.
- Les sessions d'examen, souvent complètes, n'ont lieu que trois fois par an et compliquent les procédures d'inscription. Les délais avant de pouvoir passer l'examen peuvent atteindre un an.
- Les thèmes des examens ne correspondent pas toujours aux réalités du quotidien et de l'activité d'assistance parentale.
- Les assistants parentaux déplorent que l'Institut National des Langues (INL) soit le seul centre accrédité pour certifier le niveau linguistique B2.
- En cas d'échec à l'examen, les assistants parentaux s'inquiètent pour l'avenir de leur activité.
- Passer un examen écrit constitue une source de stress supplémentaire dans leur quotidien.
- Les horaires des formations ne sont pas toujours adaptés.
- Il y a une incohérence dans la communication concernant les lieux des centres d'examen.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Allonger le délai accordé pour atteindre le niveau B2 et adapter le calendrier de mise en conformité.	Prévoir des tests de langue uniquement à l'oral.
Organiser des sessions d'examen de remplacement en cas de saturation des épreuves.	Proposer des formations linguistiques obligatoires au lieu d'imposer un examen, avec la mise en place d'évaluations de type contrôle continu, par exemple.
Adapter le contenu des cours de langue aux spécificités de l'activité d'assistance parentale, ou proposer une formation spécifique pour les assistants parentaux.	Si des épreuves sont maintenues, augmenter le nombre de sessions d'examen disponibles.
Prévoir des tests de langue spécialement conçus pour les assistants parentaux.	Accorder une dispense pour l'épreuve écrite si nécessaire.
Permettre aux candidats de passer des tests pour évaluer leur niveau de langue avant l'examen officiel.	Explorer des alternatives pour améliorer et certifier le niveau de langue des assistants parentaux.
Mieux expliquer les avantages du niveau B2 et justifier la nouvelle exigence linguistique.	Exiger le niveau B2 uniquement pour les nouveaux assistants parentaux.
Accepter la reconnaissance des examens effectués dans d'autres instituts.	Augmenter l'offre de cours accessible en ligne.
Développer et proposer différents formats de formation : à distance, en présentiel, en alternant présentiel et distanciel.	



L'aménagement de l'espace

Dans le cadre de l'activité d'assistance parentale un espace privé devient un espace d'accueil qui doit être pensé pour favoriser le bien-être et l'apprentissage des enfants. Un environnement attrayant et favorable au jeu et à l'apprentissage doit être aménagé pour avoir un impact positif sur le développement des enfants.

LES CONSTATS

- L'adaptation de l'espace privé est bien acceptée, malgré le défi de concilier un espace dédié à l'activité avec le maintien d'un environnement personnel.
- Les assistants parentaux soulèvent le besoin de mieux comprendre les différences et la complémentarité des attentes du ministère et des agents régionaux.
- Les participants ont mentionné que, lors des visites, les frontières entre les espaces privés et professionnels peuvent parfois sembler floues, ce qui peut entraîner une impression d'empiètement sur leur vie privée.
- Les contrôles sont souvent axés sur la sécurité des locaux et l'aménagement, alors que les aspects pédagogiques ne sont pas suffisamment pris en compte.
- Pour les assistants parentaux qui accueillent des enfants dans de petits logements, l'impossibilité d'utiliser la chambre inoccupée de leur enfant adolescent pendant la journée pour la sieste des petits constitue un défi, surtout avec l'augmentation du prix des logements.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Améliorer la communication entre les différents acteurs ministériels afin qu'ils abordent la question de l'aménagement de manière cohérente et homogène.

Clarifier et mieux communiquer les attentes concernant l'aménagement de l'espace.

Préciser les critères de sécurité et pédagogiques.

Amélioration de la cohérence de la communication lors des visites.



03

AUTRES POINTS
SOULEVÉS

Les ateliers de l'éducation non formelle permettent d'échanger sur différents thèmes, d'être à l'écoute, de s'exprimer et d'aborder certains sujets en lien avec l'exercice de l'activité d'assistance parentale. Dans le cadre des ateliers du 15 juin 2024, certains éléments, n'ayant pas directement trait aux thèmes à l'ordre du jour, ont été soulevés. Ces points sont énumérés ci-contre :

- Certains participants ont regretté que la transparence sur la part étatique versée à l'assistant parental puisse inciter certains parents à contester leur propre contribution, sous prétexte que l'AP est déjà suffisamment rémunérée.
- L'accueil des enfants à domicile, qui implique que l'assistant parental soit capable de gérer plusieurs tâches en même temps, mériterait une rémunération supérieure à 5,40 euros de l'heure.
- Des assistants parentaux ont mentionné des difficultés liées à la mise en place des études surveillées lorsqu'ils accueillent à la fois de très jeunes enfants et des enfants scolarisés.
- Dans certaines communes, les enseignants ne font pas usage de l'e-Bichelchen et l'aide aux devoirs est gérée directement par l'école.
- L'allocation pour les repas n'a pas augmenté dans la même proportion que la hausse des prix des matières premières et reste donc insuffisante.
- Concilier l'accueil d'enfants d'âges différents peut constituer un défi.
- Une perte de revenu considérable est constatée pendant les vacances d'été à cause d'une baisse de la fréquentation liée aux congés des parents, mais aussi parce que les parents inscrivent leurs enfants dans les services d'éducation et d'accueil.
- Les assistants parentaux déplorent un manque de soutien financier pour les activités culturelles ou sportives, contrairement à celui dont bénéficient les services d'éducation et d'accueil.
- Le statut d'indépendant demeure un défi, notamment en raison du fait que les vacances ne sont pas rémunérées, ce qui peut contribuer à la précarité et à une certaine difficulté à attirer de nouveaux talents dans cette activité.

PISTES DE RÉFLEXION ET TRAVAUX EN COURS

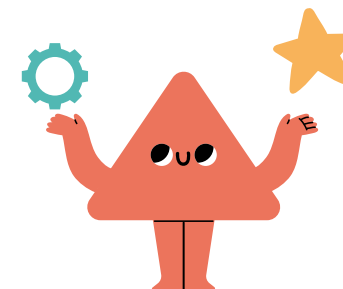
Les ateliers de l'éducation non formelle du 15 juin 2024 ont créé des espaces d'échange particulièrement productifs qui ont permis à chacun de partager ses expériences et ses idées dans un esprit de collaboration et de bienveillance. Les pistes de réflexion abordées lors de ces échanges constituent une base solide pour la poursuite du développement de ce type d'accueil, avec pour objectif de promouvoir et de soutenir l'activité de l'assistance parentale. Ensemble, nous continuerons à promouvoir un avenir où l'assistance parentale occupe une place essentielle dans le domaine de l'éducation non formelle.

A la suite de ces échanges, certaines mesures ont été adoptées. En effet, les modalités de la subvention en faveur de l'assistance parentale ont été modifiées afin de faciliter l'accès à

cette aide et ainsi soutenir les assistant parentaux dans l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique.

Désormais, la subvention peut être demandée en une ou deux fois, et les factures doivent être datées de moins de 3 ans à compter de l'introduction de la demande.

Par ailleurs, des pistes concrètes, telles que listées ci-dessous, sont en cours de réflexion. Les échanges avec les professionnels du secteur de l'enfance vont se poursuivre au cours des années à venir.



- Poursuivre la promotion de l'éducation non formelle auprès des parents et du grand public.
- Promouvoir les centres de ressources.
- Veiller à la cohérence des informations émises par les différentes instances ministérielles.
- Adapter l'offre de formation continue pour assurer un encadrement de qualité.
- Poursuivre le processus de consultation et d'échange avec les professionnels du secteur.
- Promouvoir l'apprentissage des langues usuelles du pays en développant une offre de formation à visée professionnelle.



**© Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse**
33, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
men.lu

ISBN : 978-2-49673-359-4
Parution : mai 2025
Réalisation : MENJE – Service de
l'éducation et de l'accueil